

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 avril 2003
Français
Original: espagnol

**Lettre datée du 3 avril 2003, adressée au Secrétaire général
par le Président du Conseil de sécurité**

Conformément aux dispositions de la résolution 689 (1991) du Conseil de sécurité, et compte tenu de votre rapport du 31 mars 2003 (S/2003/393), les membres du Conseil ont examiné la question de savoir s'il fallait maintenir la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) et ses modalités d'opération ou y mettre fin. Ce faisant, ils ont pris note du fait que la MONUIK n'était plus en mesure de s'acquitter de son mandat en raison de la situation sur le terrain.

Les membres du Conseil approuvent votre recommandation selon laquelle il conviendrait de maintenir la présence du personnel de maintien de la paix à un niveau suffisant pour trois mois encore, c'est-à-dire jusqu'au 6 juillet 2003, sous réserve de toute nouvelle décision que le Conseil pourrait prendre concernant le mandat de la MONUIK.

Le Président du Conseil
(*Signé*) Adolfo **Aguila Zinser**

